

PRÉAVIS N°103/26 au Conseil communal

Demande d'un crédit d'étude de CHF 260'000.— pour la construction d'un centre funéraire et réaménagement du cimetière St-Michel, parcelle 1101.

1. CONSEIL COMMUNAL DU 3 mars 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 12 février 2026 en compagnie de M. Gzim Rama, Municipal en charge de l'environnement et voirie. Notre commission a ensuite siégé à la même date afin de valider le présent rapport. Nous remercions la commission ad hoc de nous avoir accueilli lors de sa séance du 28 janvier 2026.

Pour rappel, un préavis (27/99) avait été déposé en 1999 en vue de la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Seul ce dernier a été réalisé. Le columbarium n'ayant jamais été construit, la Municipalité a décidé de répondre, par ce préavis, au postulat déposé le 11 mars 2025 par Céline Ombelli, conseillère communale qui demandait la création d'un columbarium et la réfection du cimetière.

Incidences financières

Le budget nécessaire pour réaliser la phase d'étude du projet jusqu'à l'obtention du permis de construire, l'achèvement de la phase d'appel d'offres et la préparation du crédit d'ouvrage, est de CHF 260'000.- TTC, pour un budget de construction global yc études de ± 25% de CHF 1'300'000.- TTC. Ce montant sera mis à jour à l'issue de la phase d'études objet du présent préavis. Il fera l'objet d'une demande de crédit de construction auprès du Conseil communal. Le détail du crédit demandé s'établit comme suit :

	Phase SIA	CHF TTC
Organisation appel d'offres pour le crédit d'étude (autorisation par préavis 01/21)		21'600.--
Groupement interdisciplinaire Architecte, architecte-paysagiste et ingénieur civil	Planification générale	7'000.--
	21 Clarification du programme	9'500.--
	31 Avant-projet	22'500.--
	32 Projet d'ouvrage	47'500.--
	33 Procédure de demande d'autorisation	6'000.--
	41 Appel d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudication	40'000.--
Géomètre		10'000.--
Experts (par ex. éclairagiste, écologue, ingénieur CVC, etc..)		42'500.--
BAMO	Phase 31 à 41	30'000.--
Divers et imprévus		23'400.--
Total		260'000.--

Les principes régissant l'établissement des comptes annuels spécifient, en ce qui concerne les crédits d'études : « Les crédits d'études en vue de l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif appartenant au patrimoine administratif sont amortis, à condition d'être inscrits au bilan, en même temps, et sur les mêmes durées, que le nouvel actif concerné par le crédit d'étude. Les frais de planification et de projection avant crédit sont régularisés lors de l'obtention du crédit d'investissement ». Et « Si le projet d'investissement concerné par le crédit

d'étude est abandonné, la valeur résiduelle du crédit d'étude est amortie dans son intégralité l'année durant laquelle l'abandon du projet a été décidé ».

En d'autres termes, cela signifie que le coût du crédit d'étude sera amorti selon les durées d'amortissements qui seront déterminées sur les travaux du préavis de réalisation. Si le projet est abandonné ou si le préavis final est refusé, l'entier du montant sera amorti sur l'année concernée. Selon les normes financières de référence du canton, il est estimé qu'un minimum de 80% du coût des investissements des communes doit être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt.

Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total des travaux	CHF 260'000.-
Autofinancement 80%	CHF 208'000.-
Fonds étrangers (emprunt) 20%	CHF 52'000.-

S'agissant d'un crédit d'étude avant travaux, il est estimé que la charge d'intérêt (2%) pendant deux ans jusqu'à la mise en exploitation peut être estimée à CHF 8'320.-.

À la date de l'audition, les liquidités communales s'élèvent à CHF 3'171'000 et la dette communale à CHF 10'320'000.

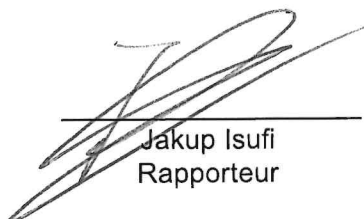
Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 103/26 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'étude au maximum de CHF 260'000.- TTC pour la construction d'un centre funéraire et le réaménagement du cimetière St-Michel, parcelle 1101,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les principes régissant l'établissement des comptes annuels mentionnés dans le corps du présent préavis,**
 4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché,**
 5. **prend acte que le présent préavis répond au postulat du 11 mars 2025 de la conseillère communale Céline Ombelli intitulé « Réalisation d'un colombarium et réfection du cimetière de Moudon ».**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 12 février 2026: Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Céline Ombelli, Karine Weber ainsi que Messieurs Frédéric Besse, Julien Pittet et Jakup Isufi.

Moudon, le 12 février 2026



Jakup Isufi
Rapporteur